

MESSAGE DES RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES

Episode de pollution aux PARTICULES (PM₁₀)

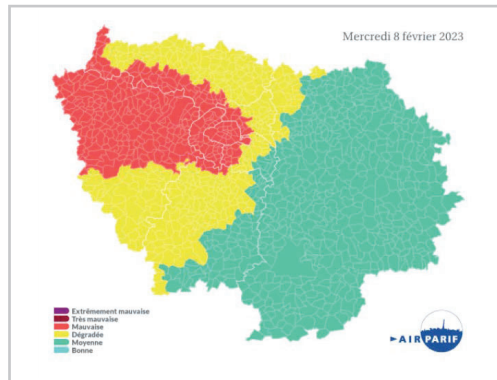
Risque de dépassement du seuil d'information et de recommandation pour la journée du 09/02/2023

Référence : Arrêté interpréfectoral NR 2016-01383 du 19 décembre 2016 relatif aux procédures d'information – recommandation et d'alerte du public en cas d'épisode de pollution

08/02/2023

Prévision pollution :

Aucune

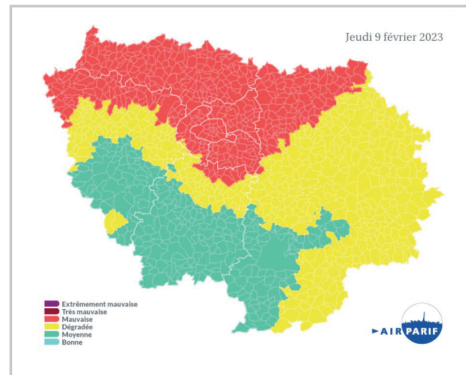


30 µg/m³ et 40 µg/m³ pour Particules (diamètre inférieur à 10µm) (PM₁₀)

09/02/2023

Prévision pollution :

Particules PM10



50 µg/m³ et 65 µg/m³ pour Particules (diamètre inférieur à 10µm) (PM₁₀)

Explication de l'épisode et évolution

Les conditions de dispersion se dégradent encore, notamment en raison d'un vent très faible et de températures plus froides. Cela entraîne une accumulation des particules émises par le trafic et le chauffage résidentiel. La qualité de l'air sera mauvaise au Nord de la région, avec un risque de dépassement du seuil d'information pour les particules PM10. Elle sera dégradée à moyenne sur le reste de l'Ile-de-France.

Recommandations comportementales



Utiliser les moyens de transports les moins polluants: Vélo, transports en commun, covoiturage



Réduire la vitesse de circulation



Réduire les émissions polluantes des acteurs économiques



Eviter l'utilisation du bois de chauffage individuel. Suspendre le brûlage de déchets verts



Maîtriser les consommations énergétiques liées au chauffage



Différer les déplacements. Contourner l'agglomération par la rocade francilienne pour les PL en transit PTAC +3,5T

Il convient enfin aux préfets de département de faire renforcer sur leur ressort :

- Les contrôles du respect des vitesses réglementaires sur la voie publique.
- Les contrôles antipollution des véhicules circulant sur la voie publique.
- La vérification des contrôles techniques obligatoires des véhicules circulant sur la voie publique.
- Les contrôles de présence de matériels de débridage sur les cyclomoteurs.
- Les contrôles du respect des interdictions de brûlage de déchets.

Les Préfets de département rendront destinataires des mêmes recommandations comportementales les présidents des conseils départementaux, les maires, les présidents d'EPCI et les professionnels concernés de leur département. Ils les mettront en ligne sur leur site Internet.

Evolution prévue de l'épisode de pollution pour le 10/02/2023 **STABILISATION**

Contournement de l'agglomération francilienne en cas d'épisode de pollution



Direction des routes
d'Ile de France

